

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur(s) est la SRL "Terre de Waulx".

Le terrain concerné est situé **Waulx, 23 à 5500 Dinant**, et cadastré 3e division, section C n°382G.

Le projet est de type : **modification du permis 2022/028/PB pour la déviation du chemin vicinal n°13, la construction d'un hangar agricole et la modification et la transformation de la ferme de Waulx et ses abords**, et présente les caractéristiques suivantes :

Projet s'écartant d'un règlement communal d'urbanisme (A.M. 05/01/1998) adopté avant l'entrée en vigueur du CoDT et devenu Guide Communal d'Urbanisme, en ce qui concerne :

- le gabarit de la toiture et son matériau
- les baies de façade de l'atelier totalisant plus de 40% de la surface de la façade
- les baies en toiture non disposée selon l'ordonnancement des baies de façade

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables **de 8h30 à 12h00 ainsi que les mercredis, de 13h30 à 16h00**. Le dossier est également consultable **entre 16h et 20h sur rendez-vous**, à prendre au plus tard vingt-quatre heures à l'avance.

Les consultations se font à l'adresse suivante : Ville de Dinant, Service Urbanisme, Rue Grande, 112 à 5500 Dinant .

Des explications sur le projet et les demandes de rendez-vous peuvent être obtenues, auprès de Mme. Elisabeth THIRION (082/404.812) - service.urbanisme@dinant.be, dont le bureau du Service Urbanisme se trouve à l'Hôtel de Ville de DINANT – rue Grande, 112 5500 DINANT.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 26/05/2026 au 09/06/2026 au collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Dinant, Rue Grande, 112 à 5500 Dinant ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : service.urbanisme@dinant.be
- Remises à Mr. HEYLENS, Mr. LECLERE ou à Mme. THIRION dont le bureau du Service Urbanisme se trouve à l'Hôtel de Ville de DINANT – rue Grande, 112 5500 DINANT.